

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 13 février 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Brigitte JACQUEMIN, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Sidonie MARCHAL excusée

Etaient absents :

M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
M. Mehdi MONNIER
M. Eric LANÇON
M. Alain PONCET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER
M. Gilles BORNOT
M. Eric MARCOT

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

<u>OBJET</u> <u>PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES</u> <u>DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN</u> <u>ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) AINSI QUE LES DEMANDES</u> <u>DE TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SUR LES BIENS</u> <u>LABELLISES</u>
--

Cette délibération a été affichée le : 26 février 2026

PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) AINSI QUE LES DEMANDES DE TRAVAUX SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SUR LES BIENS LABELLISES

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Conformément aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Construction et de l'Habitation et du Code du Patrimoine, le Maire est l'autorité compétente pour déposer toutes demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) ainsi que les demandes de travaux sur un bien labellisé, ou classé au titre des Monuments Historiques, dès lors qu'il en a été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Aussi, des travaux doivent prochainement faire l'objet d'une demande d'autorisation. L'habilitation du Maire est donc sollicitée pour les projets suivants :

- **La Roselière :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour le remplacement de l'alarme incendie.
- **Hôtel Sponeck :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour la réorganisation des locaux du service Communication
- **Hôtel de Ville :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour la réorganisation des locaux de l'imprimerie
- **Parking Velotte :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour la réorganisation et la rénovation des locaux Gardiens et l'installation d'IRVE (installations de recharge pour véhicules électriques)
- **Crèche Saint Georges :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour la rénovation de la chaufferie
- **Ecole élémentaire de la Citadelle :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour l'opération de rénovation énergétique

- **Piscine de Plein Air :**
 - Dépôt d'une demande de travaux sur un bien labellisé « Architecture Contemporaine Remarquable » pour les travaux de création d'un nouveau local de filtration.
- **Site du château :**
 - Dépôts d'autorisations de Travaux (AT) et de demandes d'autorisation de travaux sur monument historique classé (AC), dans le cadre de la phase 2 du projet de reconversion du site du château.

L'ensemble des crédits affectées à ces opérations est prévu au BP 2026.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations susmentionnées les demandes d'Autorisation de Travaux au titre du Code de la Construction et de l'Habitation et du Code du Patrimoine.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 26 février 2026